



Ville de Gourin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2017**

Date de convocation :
08/12/2017
affichée le : 08/12/2017
Date d'affichage de la
délibération : 19/12/2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.

Etaient présents : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, LE BARS Daniel, LE ROUX Véronique, LE MOIGNE Michel, BOURLÉS Estelle, LE COROLLER Jacques, DEBERT Marie-Hélène, TALLEC Jacqueline, LE NAOUR Roger, LE FUR Françoise, OFFREDO Hervé, POUPON Marie-Laure, DUFLEIT Anthony, LE PINSEC Catherine, NEDELEC Rémi, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOLZER Gilles, SERBON Anne-Marie, KERSULEC Louis, LE BERRIGAUD Anita, BOUÉDEC Jean-Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : HENRY Catherine, SAROUILLE Nicolas, LE PICHON Valérie, ALIX Mary-Chantal

Procurations : HENRY Catherine à LE BARS Daniel, SAROUILLE Nicolas à POUPON Marie-Laure, LE PICHON Valérie à TALLEC Jacqueline, ALIX Mary-Chantal à BOUÉDEC Jean-Michel

Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 - MORBIHAN ENERGIES, RAPPORT D'ACTIVITES 2016 ;
- 2 - ROI MORVAN COMMUNAUTE, RAPPORT D'ACTIVITES 2016 ;
- 3 - EXTENSION MAISON DE SANTE, ACQUISITION D'IMMEUBLE ;
- 4 -ACQUISITION DIVERS TERRAINS ET DELAISSES, PROPRIETE DE PRADIER D'AGRAIN ;
- 5 - CESSION D'IMMEUBLE PLACE DE L'EGLISE ;
- 6 - OCCUPATION MAISON POUR TOUS ;
- 7 - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, RETRAIT D'UNE PARCELLE ;
- 8 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES ;
- 9 - ASSOCIATIONS, SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ;

10 - TARIFS COMMUNAUX 2018 ;

11 - MANDATEMENT DES DEPENES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 ;

1/ SYNDICAT MORBIHAN ENERGIES, RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport d'activités 2016 du Syndicat Morbihan Energies.

Copie de ce rapport a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2016 de Morbihan Energies.

2/ ROI MORVAN COMMUNAUTE, RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport d'activités 2016 de Roi Morvan Communauté.

Copie de ce rapport a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2016 de Roi Morvan Communauté.

3/ EXTENSION MAISON DE SANTE, ACQUISITION D'IMMEUBLE

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'acquisition éventuelle de la propriété LE FAUCHEUR située 8 Place de la Victoire et cadastrée sous le numéro 515 de la section AT, moyennant le prix principal de 28 000 €.

L'acquisition de ce bâtiment permettrait de procéder à l'extension de la Maison de Santé jouxtant cette propriété.

Un plan de cet immeuble a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

- décide d'acquérir moyennant le prix principal de 28 000 €, la propriété LE FAUCHEUR située 8 Place de la Victoire et cadastrée sous le numéro 515 de la section AT, frais d'acte et de transaction en sus.
- autorise Monsieur le Maire à intervenir lors de la signature de l'acte authentique.

4/ ACQUISITION DIVERS TERRAINS ET DELAISSES, PROPRIETE DE PRADIER D'AGRAIN

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'acquisition, aux fins de régularisation, de divers terrains et délaissés, propriété des Consorts DE PRADIER D'AGRAIN, cadastrés comme suit :

Section	n°	Adresse	Contenance	Nature
B	912	Guirzout	60 m2	Voirie
B	914	Guirzout	76 m2	Voirie
AS	57	rue de la Résistance	1185 m2	Monument de la Résistance
AS	476	rue Famille Bouchard	170 m2	Voirie
AS	477	rue Famille Bouchard	41 m2	Voirie
AS	480	Domaine de Tronjoly	1173 m2	Terrain zone humide
AS	494	rue Famille Bouchard	7 m2	Voirie
ZN	19	Domaine de Tronjoly	5926 m2	Terrain agricole

le tout moyennant le prix principal de 16 431 €.

Les plans de ces terrains ont été adressés à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

- ✓ décide d'acquérir moyennant le prix principal de 16 431 €, frais d'acte et de bornage en sus, les terrains et délaissés cadastrés comme suit :
 - parcelle cadastrée sous le numéro 912 de la section B
 - parcelle cadastrée sous le numéro 914 de la section B
 - parcelle cadastrée sous le numéro 57 de la section AS
 - parcelle cadastrée sous le numéro 476 de la section AS
 - parcelle cadastrée sous le numéro 477 de la section AS
 - parcelle cadastrée sous le numéro 480 de la section AS
 - parcelle cadastrée sous le numéro 494 de la section AS
 - parcelle cadastrée sous le numéro 19 de la section ZN.

- ✓ autorise Monsieur le Maire à intervenir lors de la signature de l'acte authentique.

5/ CESSION GRATUITE IMMEUBLE PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de Monsieur Jean ROBIN de céder gratuitement à la Commune sa propriété située 2 Place de l'Eglise et cadastrée sous le numéro 769 de la section AT.

Un plan de cette propriété a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

- accepte cette proposition de cession gratuite
- dit que les frais d'acte et de bornage seront supportés par la Collectivité
- autorise Monsieur le Maire à intervenir lors de la signature de l'acte authentique.

6/ OCCUPATION MAISON POUR TOUS

Sur injonction de l'Etat, en raison de l'avis défavorable de la commission d'arrondissement en charge de la sécurité des établissements recevant du public, la Collectivité ne peut plus autoriser les associations à occuper, en l'état, les locaux de la Maison Pour tous, Place du Rumel.

Dans l'attente des résultats de l'étude portant sur la réhabilitation de ce bâtiment et après avis des commissions municipales concernées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer à GROUPAMA LOIRE BRETAGNE son immeuble sis 5 rue du Docteur Laënnec permettant ainsi d'y accueillir provisoirement les associations.

Ce bâtiment sera occupé, à compter du 1er février 2018, pendant une durée d'une année renouvelable moyennant un loyer mensuel de 1000 € hors charges.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec GROUPAMA LOIRE BRETAGNE un bail de location de l'immeuble sis 5 rue du Docteur Laënnec, d'une durée d'une année renouvelable à compter du 1er février 2018, moyennant un loyer mensuel de 1000 € hors charges.

7/ INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, RETRAIT D'UNE PARCELLE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'autoriser le retrait de l'inventaire des zones humides de la parcelle sise au lieu-dit "Pengily" et cadastrée sous le numéro 230 de la section ZW.

A la demande des propriétaires dudit terrain, un rapport de contre-expertise a statué sur le caractère non humide de cette parcelle.

Les services de l'Etat (D.D.T.M.), après un déplacement sur site, ont conclu que le terrain n'entrait pas juridiquement dans les critères de définition des zones humides.

Un plan de cette parcelle a été adressé à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise le retrait de l'inventaire des zones humides de la parcelle sise au lieu-dit "Pengily" et cadastrée sous le numéro 230 de la section ZW.

8/ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de décisions modificatives budgétaires établies par la Commission des Finances comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2017 DECISION MODIFICATIVE N°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP/ART	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
012	Charges de personnel	12 000,00 €
6455	Cotisation pour assurance du personnel	12 000,00 €
		12 000,00 €

RECETTES		
013 6419	Atténuation de charges Remboursements sur rémunérations	12 000,00 € 12 000,00 €
		12 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP/ART	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
21 2118-18	Immobilisations corporelles Autres terrains	50 000,00 € 50 000,00 €
23 2315-71	Immobilisations en cours Gros travaux de voirie	- 50 000,29 € - 50 000,29 €
16 1641	Emprunts et dettes assimilées Emprunts	0,29 € 0,29 €
		0,00 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT 2017
DECISION MODIFICATIVE N°1**

SECTION D'EXPLOITATION

CHAP/ART	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
011 6288	Charges à caractère général Autres (rémunération ARDO)	68 526,25 € 68 526,25 €
023	Virement à la section d'investissement	76 473,75 €
		145 000,00 €
RECETTES		
70 70611	Vente de produits fabriqués Redevances assainissement	145 000,00 € 145 000,00 €
		145 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP/ART	LIBELLES	MONTANTS
RECETTES		
021	Virement de la section d'exploitation	76 473,75 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- 76 473,75 €
1641	Emprunts	- 76 473,75 €
		0,00 €

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte ces décisions modificatives budgétaires.

9/ ASSOCIATIONS, SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de la Commission des Finances d'allouer, à titre exceptionnel, une subvention de 500 € à l'association « La Gaule gourinoise » et une subvention de 413,65 € à la section locale de la Croix-Rouge.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette proposition.

10/ TARIFS COMMUNAUX 2018

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition de fixation des tarifs communaux 2018 établie par la Commission des Finances comme suit :

LOCATION MATERIEL		
BARRIERES		1.76€ /jour
PLATEAUX ET TRETEAUX (l'unité)		2.35€ /jour
CHAISES (l'unité)		0.53€ /jour
LOCATION SALLES		
MAISON POUR TOUS		15.42€ /jour
MAISON COMMUNALE		95.42€ /jour
SALLE SOUS-SOL RESTAURANT SCOLAIRE		95.42€ /jour
SALLE POLYVALENTE DE NOUEC VRAS		305.54€ /jour
JOUR SUPPLEMENTAIRE		153.30€ /jour
GYMNASE (L'HEURE)		27.33€ / heure
CHATEAU DE TRONJOLY (sauf longère)	SI TRAITEUR EXTERIEUR	330.18€ /jour
	SI TRAITEUR COMMUNE	195.11€ /jour
	CHAISES ET PLATEAUX	62.18€ /jour
CAUTION RESERVATION SALLES DE TRONJOLY		189.58€
CAUTION DEGRADATION SALLES DE TRONJOLY		65.94€
NETTOYAGE EN FIN DE LOCATION		108.25€ /jour
LONGERE		106.15€ /jour
ASSOCIATIONS GOURINOISES		GRATUIT

DROITS DE PLACE

ATTRACTIONS FORAINES - LE M2 POUR LA FETE	0.15€/m2
ABONNES REGLEMENT TRIMESTRIEL	0.20€/m2
ETALAGE (LE M2 PAR JOUR) - NON ABONNES	0.25€/m2

DROITS DE PESAGE BASCULE PUBLIQUE

DE 0 A 9,999 TONNES	1.00€
DE 10 A 19,999 TONNES	2.00€
DE 20 A 29,999 TONNES	3.00€
DE 30 A 50 TONNES	4.00€

GARDERIE MUNICIPALE

MATIN (LUNDI - MARDI - MERCREDI - JEUDI - VENDREDI)	Maternelle	0.36€ /jour
SOIR (LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI)	Maternelle	0.53€ /jour
MATIN (ETUDE SURVEILLEE)	Primaire	0.54€ /jour
SOIR (ETUDE SURVEILLEE)	Primaire	0.70€ /jour

BIBLIOTHEQUE

ABONNEMENT ANNUEL IMPRIMES ADULTES	10.00€
ABONNEMENT ANNUEL IMPRIMES JEUNES (- de 18 ans)	GRATUIT
ABONNEMENT ANNUEL MULTIMEDIA	15.00€
ABONNEMENT ANNUEL IMPRIMES & MULTIMEDIA ADULTES	20.00€

(Abonnements gratuits pour les établissements scolaires et les structures de gardes d'enfants)

(Tarifs réduits à 50 % sur pièces justificatives pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du R.S.A.)

CIMETIERE

Vacation funéraire	22.36€
CONCESSION (3 M2) - 15 ANS	60.36€
CONCESSION (6 M2) - 15 ANS	118.63€
CONCESSION (3 M2) - 30 ANS	118.63€
CONCESSION (6 M2) - 30 ANS	238.30€

JARDIN CINERAIRE

CONCESSION - 15 ANS	60.36€
CONCESSION - 30 ANS	118.63€

JARDIN DU SOUVENIR

CONCESSION - 30 ANS	44.23€
---------------------	--------

COLOMBARIUM

CONCESSION - 5 ANS	272.64€
CONCESSION -10 ANS	491.17€
CONCESSION -15 ANS	709.69€

RESTAURANT SCOLAIRE

ECOLE MATERNELLE	2.19€ /repas
ECOLE PRIMAIRE	3.26€ /repas
ENSEIGNANT	5.36€ /repas
REPAS GARDERIE DU MERCREDI	3.26€ /repas
FAMILLE DE 3 ENFANTS - MATERNELLE	1.90€ /repas
- PRIMAIRE	2.65€ /repas
ENFANT CRECHE	1.90€ /repas
STAGE - DEJEUNER SEUL	5.41€ /repas
- JOURNEE (3 REPAS)	16.57€ /repas

GITE D'ETAPE

(la nuitée) - TRONJOLY 13.26€ /nuit
si occupation du gîte en totalité par un même groupe : caution de 152 €

PISCINE

ENFANTS JUSQU'A 16 ANS/entrée 1.15€ /entrée
ADULTES/entrée 2.15€ /entrée
ABONNEMENT ENFANTS JUSQU'A 16 ANS (10 entrées) 8.10€
ABONNEMENTS ADULTES (10 entrées) 16.20€
VISITEURS 0.90€ /entrée
COLONIES (mini 20 personnes) 1.15€ /entrée

TERRAIN DE CAMPING

CAMPEUR ADULTE 3.25€ /jour
ENFANTS DE MOINS DE 7 ANS 2.65€ /jour
GROUPE (mini 10 personnes) 1.20€ /jour
VOITURE 1.05€ /jour
MOTO 0.65€ /jour
TENTES ET CARAVANES 1.05€ /jour
ELECTRICITE 10 AMPERES PAR JOUR 4.30€ /jour

BORNE DE SERVICES

55 MINUTES D'ELECTRICITE ET 10 MINUTES D'EAU POTABLE 2.68€

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ABONNEMENT ANNUEL H.T. 70.8400€
M3 CONSOMME DE 0 A 30 M3 H.T. 0.7300€
M3 CONSOMME AU DELA DE 30 M3 H.T. 2.4700€

GITES COMMUNAUX

GITES 501, 502, 503

LA SEMAINE					GITE 501	GITE 502	GITE 503
du	30-déc-17	au	27-janv-18	Basse saison	305,00 €	305,00 €	255,00 €
du	27-janv-18	au	24-févr-18	Moyenne saison	350,00 €	350,00 €	305,00 €
du	24-févr-18	au	24-mars-18	Basse saison	305,00 €	305,00 €	255,00 €
du	24-mars-18	au	21-avr-18	Moyenne saison	350,00 €	350,00 €	305,00 €
du	21-avr-18	au	19-mai-18	Moyenne saison	350,00 €	350,00 €	305,00 €
du	19-mai-18	au	23-juin-18	Moyenne saison	350,00 €	350,00 €	305,00 €
du	23-juin-18	au	11-août-18	Haute saison	450,00 €	450,00 €	385,00 €
du	11-août-18	au	15-sept-18	Moyenne saison	350,00 €	350,00 €	305,00 €
du	15-sept-18	au	13-oct-18	Basse saison	305,00 €	305,00 €	255,00 €
du	13-oct-18	au	27-oct-18	Moyenne saison	350,00 €	350,00 €	305,00 €
du	27-oct-18	au	8-déc-18	Basse saison	305,00 €	305,00 €	255,00 €
du	8-déc-18	au	29-déc-18	Moyenne saison	350,00 €	350,00 €	305,00 €

GITES 504, 505, 506

LA SEMAINE					GITE 504	GITE 505	GITE 506
du	30-déc-17	au	27-janv-18	Basse saison	255,00 €	305,00 €	255,00 €
du	27-janv-18	au	24-févr-18	Moyenne saison	305,00 €	350,00 €	305,00 €
du	24-févr-18	au	24-mars-18	Basse saison	255,00 €	305,00 €	255,00 €
du	24-mars-18	au	21-avr-18	Moyenne saison	305,00 €	350,00 €	305,00 €
du	21-avr-18	au	19-mai-18	Moyenne saison	305,00 €	350,00 €	305,00 €
du	19-mai-18	au	23-juin-18	Moyenne saison	305,00 €	350,00 €	305,00 €
du	23-juin-18	au	11-août-18	Haute saison	385,00 €	450,00 €	385,00 €
du	11-août-18	au	15-sept-18	Moyenne saison	305,00 €	350,00 €	305,00 €
du	15-sept-18	au	13-oct-18	Basse saison	255,00 €	305,00 €	255,00 €
du	13-oct-18	au	27-oct-18	Moyenne saison	305,00 €	350,00 €	305,00 €
du	27-oct-18	au	8-déc-18	Basse saison	255,00 €	305,00 €	255,00 €
du	8-déc-18	au	29-déc-18	Moyenne saison	305,00 €	350,00 €	305,00 €

(les locations hebdomadaires s'entendent du samedi au samedi, une caution de 200 € est réclamée, et une participation aux frais d'électricité de 0,16€ le kwh)

LE WEEK-END	Gîte 501	Gîte 502	Gîte 503	Gîte 504	Gîte 505	Gîte 506
du vendredi au lundi matin	174,00 €	174,00 €	163,00 €	163,00 €	174,00 €	163,00 €
deux nuits	132,00 €	132,00 €	121,00 €	121,00 €	132,00 €	121,00 €
une nuit	95,00 €	95,00 €	90,00 €	90,00 €	95,00 €	90,00 €

LA JOURNEE EN SEMAINE	Gîte 501	Gîte 502	Gîte 503	Gîte 504	Gîte 505	Gîte 506
	75,00 €	75,00 €	65,00 €	65,00 €	75,00 €	65,00 €

Une participation aux frais d'électricité de 0,16 € le kwh est demandée.

GITES 501, 502, 503

LE MOIS				Gîte 501	Gîte 502	Gîte 503
du	1er-janv-18	au	31-mai-18	505,00 €	505,00 €	455,00 €
du	1er-oct-18	au	31-déc-18	505,00 €	505,00 €	455,00 €

GITES 504, 505, 506

LE MOIS				Gîte 504	Gîte 505	Gîte 506
du	1er-janv-18	au	31-mai-18	455,00 €	505,00 €	455,00 €
du	1er-oct-18	au	31-déc-18	455,00 €	505,00 €	455,00 €

(une caution égale à la valeur du loyer est réclamée ainsi qu'une participation aux frais d'électricité de 0,16 € le kwh, et d'alimentation en eau potable de 1,40 € le m3).

SALLE DES FÊTES

	<u>Associations communales</u> Gratuit 2 fois par an (dont 1 week-end maxi)		<u>Usagers et entreprises de</u> <u>GOURIN</u>		<u>Associations, particuliers,</u> <u>commerçants et autres</u> <u>organismes extérieurs</u>	
	But non lucratif écoles, réunion, AG, vin d'honneur, spectacle	But lucratif Bal, repas, loto, fest-noz, concert	But non lucratif Mariage, fête, AG, repas	But lucratif Conférence, banquet, Bal, fest-noz	But non lucratif Réunion, banquet, AG, spectacle	But lucratif Concert, fest- noz, bal, repas
Petite salle	20,00 €	50,00 €	82,00 €	127,00 €	170,00 €	220,00 €
Grande salle	370,00 €	400,00 €	440,00 €	490,00 €	535,00 €	605,00 €
Caution						
Dégâts	500,00 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Nettoyage	200,00 €	200,00 €	200,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €

En sus :

- Utilisation du bar 30,00 €
- Utilisation des gradins de la grande salle 100,00 €
- Utilisation de la cuisine par un traiteur de la commune pour un buffet froid 50,00 €
- Utilisation de la cuisine par un traiteur de la commune pour un repas chaud 100,00 €
- Utilisation de la cuisine par un traiteur extérieur à la commune 200,00 €

L'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte ces tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

11/ MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2018, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour le Budget Primitif Principal de 2017 s'élèvent à :

Chapitres	Intitulés	Euros
20	Immobilisations incorporelles	9 790,00 €
21	Immobilisations corporelles	186 418,00 €
23	Immobilisations en cours	5 835 129,51 €

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour le Budget Primitif Assainissement de 2017 s'élèvent à :

Chapitres	Intitulés	Euros
21	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
23	Immobilisations en cours	257 503,01 €

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

Budget Principal

Chapitres	Intitulés	Euros
20	Immobilisations incorporelles	2 447,50 €
21	Immobilisations corporelles	46 604,50 €
23	Immobilisations en cours	1 458 782,37 €

Budget Assainissement

Chapitres	Intitulés	Euros
21	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
23	Immobilisations en cours	64 375,75 €